



CHAUMES EN RETZ **Commune déléguée de Chéméré**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes sanitaires - Notice

L'assainissement

La commune de Chéméré dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en 1994. Une première mise à jour a été effectuée en 2000. Une seconde mise à jour a été réalisée en septembre 2008. Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, une nouvelle mise à jour a été réalisée. Celle-ci est annexée au présent dossier de PLU (cf. pièce n°8).

Le bourg dispose d'un réseau de type séparatif avec un linéaire de 16230 ml de conduites et de sept postes de relèvement (source : Rapport annuel du délégataire 2014) :

- Rue du Breil, d'une capacité nominale de 17 m³/h,
- Route d'Arthon, capacité de 11 m³/h,
- Rue du Béziau, 27 m³/h,
- Route de Rouans, 34 m³/h,
- Route de St Hilaire de Chaléons, 60 m³/h,
- La Pacauderie, 18 m³/h,
- ZA Le Chemin Saulnier, 25 m³/h.

Depuis l'approbation du PLU initial, les secteurs de la Pacauderie et de la zone d'activités du Chemin Saulnier ont été raccordés au réseau collectif.

Le nombre de branchements total était de 926 en 2014 (données SAUR).

Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par une station d'épuration de type boues activées, intitulée 'Les Roseaux', située au Sud-Est du bourg. La capacité de traitement de cet ouvrage mis en service en septembre 2006 est égale à 2 300 équivalents-habitants (capacité organique nominale de 138 Kg DBO₅/j, capacité hydraulique de 460 m³/j). Son rejet se fait dans le ruisseau de La Blanche, affluent de l'Acheneau.

Le dernier rapport annuel du délégataire (SAUR) indique pour l'année 2014 une charge organique moyenne de 82,2 kg/j soit 59,59 % de la capacité de la station avec une charge maximale à 114,9 kg/j soit 83,26 % de la capacité, et une charge hydraulique moyenne de 84,22 %. Les réseaux sont très sensibles aux eaux parasites, la charge hydraulique est donc élevé, l'indice d'eau parasite s'élève à 43% en 2014, il faut toutefois noter une baisse significative de cet indice depuis 2012 suite à la réalisation de travaux de réhabilitation sur le réseau (indice eau parasite = 57% en 2011), ces travaux d'amélioration du réseau doivent

PLU.- Annexes sanitaires

donc être poursuivis afin de limiter l'infiltration d'eaux parasites et ainsi la charge hydraulique.

Le rejet de la station est conforme aux normes et les rendements sont excellents.

Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de communes Cœur Pays de Retz a repris la compétence assainissement collectif des communes. Elle possédait déjà la compétence 'assainissement non collectif'.

L'eau potable

La commune de Chéméré adhère au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Pays de Retz Sud-Loire qui rassemble 16 communes. La commune lui délègue la responsabilité du service public de production et de distribution d'eau potable.

La commune est alimentée en eau potable à partir du point de captage de Basse-Goulaine sur la Loire. Le réseau approvisionne l'ensemble du territoire communal.

Aucun périmètre de protection de la ressource en eau destiné à l'alimentation humaine n'est recensé sur le territoire communal.

La gestion des déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la communauté de communes Cœur Pays de Retz. Le ramassage des ordures ménagères est effectué en porte-à-porte une fois par semaine, le jeudi sur le bourg et le mercredi pour la campagne. Celui des déchets recyclables (emballages) est effectué ces mêmes jours mais une fois toutes les deux semaines.

Les déchets ménagers sont dirigés depuis le 1er juillet 2009 vers l'incinérateur 'Arc en Ciel', situé à Couëron.

Le verre, le papier et le textile sont collectés en apport volontaire sur différents sites de la commune (5 sur le bourg et 1 en campagne).

Des déchetteries sont situées à Saint-Hilaire-de-Chaléons (au Pont Béranger) et à Rouans (Launay).

Le PLU en vigueur mentionne également, par un zonage et un règlement spécifique, l'existence de l'ancienne décharge de la Michellerie.